

## FICHE DE POSTE

### Postes pour une scolarisation des enfants de moins de trois ans

Référence : circulaire n° 2012-202 du 18-12-2012

#### Contexte :

La scolarisation des enfants de moins de trois ans prend place dans une réflexion visant à refonder l'école maternelle.

Cette scolarisation peut prendre de formes variées :

- un accueil et une scolarisation dans une classe de l'école maternelle, spécifique et adaptée aux besoins des jeunes enfants,
- un accueil et une scolarisation des enfants de moins de trois ans dans des classes de l'école maternelle comportant un ou plusieurs autres niveaux.

Les différents principes sont communs à toutes les modalités d'accueil et de scolarisation d'enfants de moins de trois ans.

Le projet pédagogique est présenté aux parents. Dans les secteurs les plus défavorisés, un travail avec les partenaires locaux concernés est déterminant.

Le projet pédagogique et éducatif prévoit explicitement les modalités d'accueil et de participation des parents à la scolarité de leur enfant.

#### Candidature :

Les enseignants souhaitant candidater sur ces postes doivent être dans une démarche volontaire d'adhésion au projet de l'école et se conformeront à ses conditions de fonctionnement (s'informer auprès du directeur ou de l'IEN de la circonscription).

#### Compétences requises :

- Dans l'école, savoir accompagner l'enfant et ses parents dans la découverte progressive de l'école, de ses règles et de son fonctionnement pour une adaptation de la première scolarisation.
- Impliquer, le cas échéant, d'autres partenaires.
- Tirer parti de sa polyvalence pour favoriser les continuités entre les domaines d'activités à l'école maternelle en relation avec les autres enseignants dans un projet d'école qui prend en charge continuité et progressivité.
- Gérer l'espace pour favoriser la diversité des expériences et des apprentissages, en toute sécurité physique et affective, spécialement pour les enfants les plus jeunes dans un local adapté, ou une adaptation des locaux existants avec un équipement en matériel spécifique, définis en accord avec la collectivité compétente.
- Gérer le temps en respectant les besoins des élèves, y compris dans les classes à plusieurs niveaux.
- Adapter les formes de communication en fonction des situations et des activités (posture, interventions, consignes, conduites d'étayage).
- Apporter les aides nécessaires à l'accomplissement des tâches proposées, tout en laissant aux enfants la part d'initiative et de tâtonnement propice aux apprentissages.

